



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 313

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les vives inquiétudes des parents des jeunes patients hospitalisés dans le service oncologie de l'hôpital Robert-Debré. Si aucun reproche n'est à fournir à l'encontre de l'équipe médicale d'une grande compétence et disponibilité, les parents s'inquiètent de la dégradation des conditions de vie matérielle des jeunes malades : suppression des gardes de nuit, réduction de matériel (masques, blouses stériles), allègement du nombre d'infirmières, d'aide-soignantes, et de techniciens de surface, alors même que l'hygiène des chambres est plus que nécessaire pour des enfants sans défense immunitaire. A ces dysfonctionnements s'ajoutent des travaux qui pénalisent le fonctionnement du service et ont nécessité le transfert de certains malades sur d'autres hôpitaux. Face à ce constat, il leur demande s'il entend prendre des mesures afin d'améliorer les conditions d'accueil des malades et de leurs familles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du secrétaire d'Etat à la santé sur les inquiétudes des parents de jeunes patients hospitalisés dans le service oncologie de l'hôpital Robert-Debré. Les parents s'inquiètent de la dégradation des conditions de vie matérielle des jeunes malades : suppression des gardes de nuit, réduction de matériel (masques, blouses stériles), allègement du nombre d'infirmières, d'aides-soignantes, de techniciens de surface, travaux dans le service nécessitant le transfert de certains malades sur d'autres hôpitaux. Le secrétaire d'Etat à la santé a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que, selon les renseignements fournis par la direction générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la réalisation d'une opération de rénovation des locaux d'hospitalisation était devenue nécessaire compte tenu du fait que le service n'avait pas connu de travaux de rénovation depuis son ouverture. L'opération a débuté en avril 1997 et vient de s'achever. Pendant cette période, il est certain que les conditions d'accueil des malades ont été difficiles, puisque sept des quinze lits étaient fermés alors que l'activité demeurait soutenue. Les effectifs de personnel ont toutefois été ajustés à l'activité durant les travaux. Le directeur du service des soins infirmiers a toujours veillé à ce que les effectifs soient suffisants et procédé aux remplacements nécessaires. Le service se réinstalle aujourd'hui dans des locaux rénovés. En ce qui concerne le budget du service, un très fort dépassement par rapport aux prévisions a été constaté en mars 1997, qui a amené le directeur de l'hôpital à donner des instructions précises aux cadres du service. La situation s'est redressée et les malades n'avaient pas jusqu'alors fait connaître qu'ils aient eu à souffrir d'une dégradation de la qualité des soins. En ce qui concerne la permanence des soins, la garde médicale de ce service a effectivement été transformée en 1997 en astreinte opérationnelle. Cette mesure n'a pas semblé injustifiée dans la mesure où le service de réanimation intervient en renfort lorsqu'il y a urgence. La même organisation existe depuis plusieurs années dans le service d'hématologie de cet hôpital, dont l'activité est comparable, sans que cela n'ait jusqu'à présent posé de difficultés. Enfin, s'agissant du ménage, il est pris en charge par une société extérieure, conformément à un cahier des charges précis et régulièrement contrôlé. Aucune dégradation de la prestation n'a été signalée par les cadres du service.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 313

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2211

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4261